

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cette nouvelle édition des fiches régionales relatives à l'activité d'assistance médicale à la procréation (AMP) en 2018, dresse le bilan de la situation de chaque région au regard de ses activités.

Les fiches régionales décrivent de façon détaillée la répartition des activités d'AMP réalisées au sein de chaque région. Elles présentent notamment certaines activités spécifiques qui demandent des infrastructures, un savoir-faire, et des autorisations particulières. Certaines ne sont pas assez développées au plan national ou inégalement réparties comme le don d'ovocytes, la préservation de la fertilité et l'accueil d'embryons.

L'activité d'AMP en contexte viral y est aussi décrite et concerne la prise en charge des patients infectés par le VIH, le VHB et/ou le VHC.

Les informations fournies dans ces documents peuvent servir de support à la réflexion sur l'organisation territoriale des soins et ainsi contribuer à améliorer les conditions d'accès et de prise en charge des personnes ayant recours à une AMP. Elles complètent les analyses réalisées dans le rapport d'activité médical et scientifique (RAMS) (<https://rams.agence-biomedecine.fr/assistance-medecale-la-procreation>); Partie Répartition régionale des activités. Elles sont toutefois plutôt succinctes, dans la mesure où leur source, les rapports d'activité des centres, est constituée de données agrégées. L'analyse régionale présentée dans ce rapport est celle de l'activité des centres exerçant dans la région.

D'autres informations viennent compléter les fiches régionales et le RAMS:

- Un atlas de l'offre de soin en AMP a été réalisé et a été mis en ligne sur le site de l'Agence (http://www.agence-biomedecine.fr/IMG/pdf/atlas_amp_fr2015.pdf). Il utilise les données 2011 du PMSI et permet d'analyser l'accès à l'AMP des femmes domiciliées dans les régions et les flux des bénéficiaires entre les régions.

- Une évaluation des résultats des centres est réalisée chaque année. Les résultats de cette évaluation sont accessibles sur le site de l'Agence avec le lien suivant: <https://www.agence-biomedecine.fr/Evaluations>.

Le registre national des fécondations in vitro (FIV), recueillant des données individuelles, connaît actuellement une montée en charge importante. Dans un avenir proche, il permettra lui aussi d'affiner les indicateurs analysés et de décrire par exemple les flux des bénéficiaires entre les régions.

A savoir : Le plan PEGh (Procréation Embryologie et Génétique humaines) 2017-2021 de l'Agence de la biomédecine prévoit de contribuer à assurer les conditions d'un accès équitable à des soins sécurisés de qualité et à la planification de l'offre de soins dans tous les domaines de la PEGh, en particulier dans le but d'atteindre l'autosuffisance nationale en termes de dons d'ovocytes et de faciliter la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité conformément au Plan Cancer 2014-2019. Dans le cadre de ce plan, la contribution de l'Agence de la biomédecine à la réflexion des agences régionales de santé est prévue et l'Agence se met donc à la disposition des ARS qui le souhaiteraient.

Objectif

L'objectif des fiches régionales est de décrire les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) au niveau de chaque région. Elles permettent de comparer, de manière purement descriptive, les activités de chaque région à l'activité nationale. Les informations présentées dans ces fiches viennent compléter le rapport médical et scientifique publié sur le site de l'Agence en septembre 2020.

Principes généraux

L'Agence de la biomédecine propose ici une synthèse des activités à l'échelle régionale afin d'aider chaque Agence régionale de santé à connaître l'activité au sein de sa région et à assurer ses missions en terme d'organisation de l'offre de soins.

Origine des données

Les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) sont évaluées à partir des rapports annuels et des données du registre des FIV que les centres clinico-biologiques et les laboratoires d'AMP sont tenus réglementairement d'adresser à l'Agence de la biomédecine concernant les activités d'AMP pour lesquelles ils sont autorisés.

Les rapports annuels des centres et données du registre des FIV sont transmis au 31 décembre de chaque année pour la totalité des activités pratiquées l'année précédente afin de récupérer les informations concernant les naissances issues des tentatives. La base de données utilisée par l'Agence pour la collecte des activités de l'année 2018 a été figée en avril 2020.

En 2018, 103 centres clinico-biologiques (dont 1 centre n'ayant pas transmis de rapport d'activité) et 84 laboratoires de biologie réalisant des préparations de sperme en vue d'insémination (dont 1 laboratoire n'ayant pas transmis de rapport) ont pratiqué une ou plusieurs activités d'AMP.

Les indicateurs fournis (tableaux 1 à 10) sont le reflet de l'activité déclarée par les centres dans leurs rapports d'activité. Malgré des contrôles qualité et des règles d'imputation établies, des incohérences et des imperfections peuvent subsister.

Les flux de patientes entre les régions (tableaux 11 à 13) sont évalués à partir des données du PMSI : les déplacements de résidence des femmes prises en charge au moins une fois en 2018 pour une ponction d'ovocytes, hors ponction réalisée en vue de don ou de préservation de la fertilité, et les départements des centres d'AMP dans lesquels ces ponctions ont été réalisées.

Description des indicateurs***Organisation territoriale de l'offre de soins***

L'organisation territoriale de l'offre de soins est décrite dans les tableaux AMP1, AMP2, AMP3 et AMP4. Elle permet de lister les centres et les laboratoires, leurs activités d'AMP respectives et le nombre de tentatives réalisées par centre et par technique.

Activité régionale dans l'activité nationale

La part de l'activité régionale au sein de l'activité nationale est décrite par le nombre de tentatives réalisées dans la région rapporté au nombre de femmes en âge de procréer (tableau AMP5) ainsi que par le pourcentage de tentatives et d'enfants nés dans la région sur l'ensemble des tentatives et des enfants nés en France, selon la technique et l'origine des gamètes (tableau AMP6).

Fécondation in vitro

Le tableau AMP7 donne certaines caractéristiques régionales et nationales des tentatives de fécondation in vitro de l'année 2018.

Activités spécifiques : don de gamètes et accueil d'embryons, conservations des gamètes et des tissus germinaux, conservation des embryons

L'activité régionale de don d'ovocytes est décrite dans le tableau AMP8, afin de permettre une réflexion sur le développement nécessaire de cette activité à hauteur des besoins au sein de chaque région. Par ailleurs, il présente également les données relatives au don de spermatozoïdes et à l'accueil d'embryons.

Les activités de conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue à des fins de préservation de la fertilité sont également décrites et mises en regard de l'activité nationale (tableau AMP9).

Le tableau AMP10 présente le nombre d'embryons conservés au 31 décembre 2018 et le nombre de couples concernés au niveau régional et national en fonction du statut du projet parental.

Flux entrants et sortants

Les flux entrants et sortants de la région, ainsi que les régions de résidence des femmes prises en charge dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les régions des centres d'AMP où ont été ponctionnées les femmes résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont présentés dans les tableaux 11 à 13.

Perspectives

Les fiches régionales donnent l'occasion de rappeler que deux activités doivent être particulièrement développées au sein de chaque région afin de répondre aux objectifs de santé publique, d'équité d'accès aux soins et de qualité de la prise en charge des personnes ayant recours à une AMP :

- Le don d'ovocytes : l'insuffisance de donneuses en France entraîne le déplacement de nombreux couples à l'étranger, dans des pays où la qualité et la sécurité des soins ne répondent pas aux mêmes exigences qu'en France ; l'objectif poursuivi est de développer une autosuffisance nationale et donc une activité appropriée dans chaque région.
- La préservation de la fertilité : l'activité de préservation de la fertilité mise en regard de la fréquence des cancers de jeunes patients reste insuffisante. Les liens entre centres de cancérologie et centres autorisés pour la conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue sont certainement à renforcer à hauteur des besoins de chaque région. Le plan cancer 2014-2019 a pris en compte ces nouveaux besoins dans son action 8.1 en lien avec la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité réparties sur le territoire.

COMMENTAIRES : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Centres et activités pratiquées

En 2018, l'offre de soins en assistance médicale à la procréation est assurée dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par huit centres clinico-biologiques et cinq laboratoires de biologie médicale (Tableau AMP2) :

- Les préparations de sperme en vue d'insémination artificielle ont été réalisées par les treize laboratoires : les laboratoires des centres clinico-biologiques et les laboratoires de biologie médicale,
- Les activités de fécondation *in vitro* par les huit centres clinico-biologiques,
- Et les activités spécifiques :
 - o La préparation, le recueil, la conservation et mise à disposition de spermatozoïdes en vue de don par deux centres,
 - o Le prélèvement, la préparation et la mise à disposition en vue de don d'ovocytes par deux centres,
 - o L'assistance médicale en contexte viral par deux centres,
 - o La conservation de gamètes et/ou tissus germinaux en vue de préservation de la fertilité par cinq centres
 - o Et l'accueil d'embryon par un centre clinico-biologique

Toutes les activités d'AMP sont proposées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Activité

La population de Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 7,1% des femmes en âge de procréer observées en France (Tableau AMP1). La répartition en âge des femmes prises en charge en fécondation *in vitro* de la région était distincte de celle observée au niveau national : les femmes sont plus âgées (tableau AMP7). L'activité des centres de la région rapportée au nombre de femmes en âge de procréer était inférieure à la moyenne nationale pour les activités d'insémination (37,1 contre 41,1 tentatives pour 10 000 femmes en âge de procréer) et supérieure pour les fécondations *in vitro* (100,8 contre 87,3 pour 10 000 femmes en âge de procréer, tableau AMP5).

Globalement, les centres de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont réalisé 8,0% des tentatives françaises et ont permis la naissance de 7,8% des enfants issus des tentatives d'AMP de 2018.

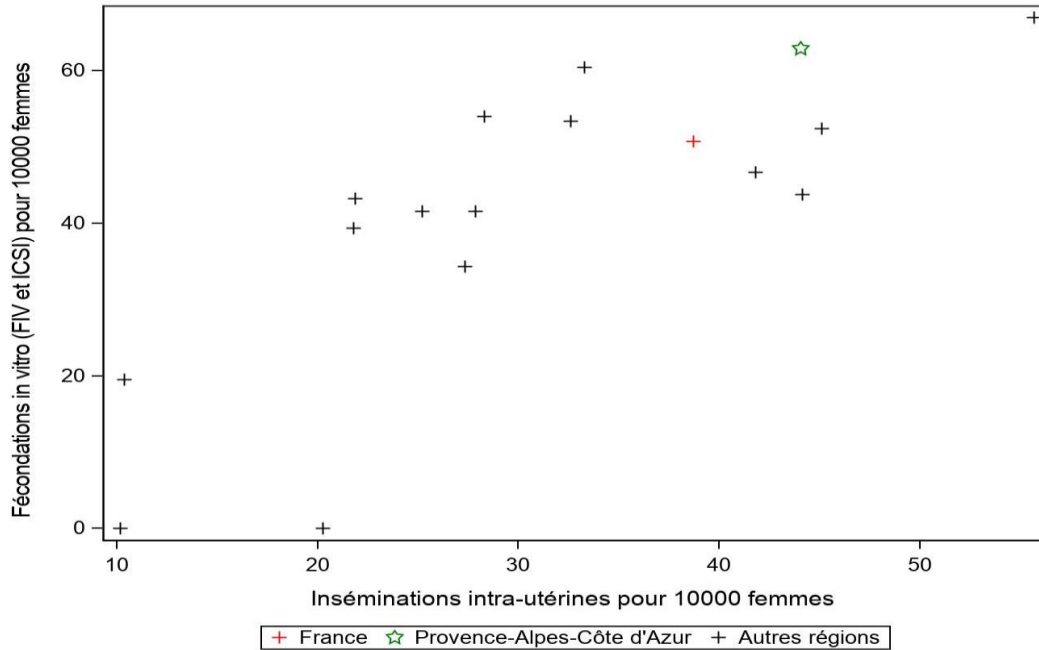
Origine géographique des patientes prises en charge

Les femmes hospitalisées pour une ponction ovocytaire en 2018 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, résidaient pour 91,0% d'entre elles en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Tableau AMP12).

La plupart des femmes domiciliées en Provence-Alpes-Côte d'Azur et hospitalisées pour une ponction en 2018 ont été prises en charge par un centre de la région (94%), ou par des centres situés dans une région limitrophe (Occitanie 4%, auvergne-Rhône-Alpes 0,8%, Tableau AMP13).

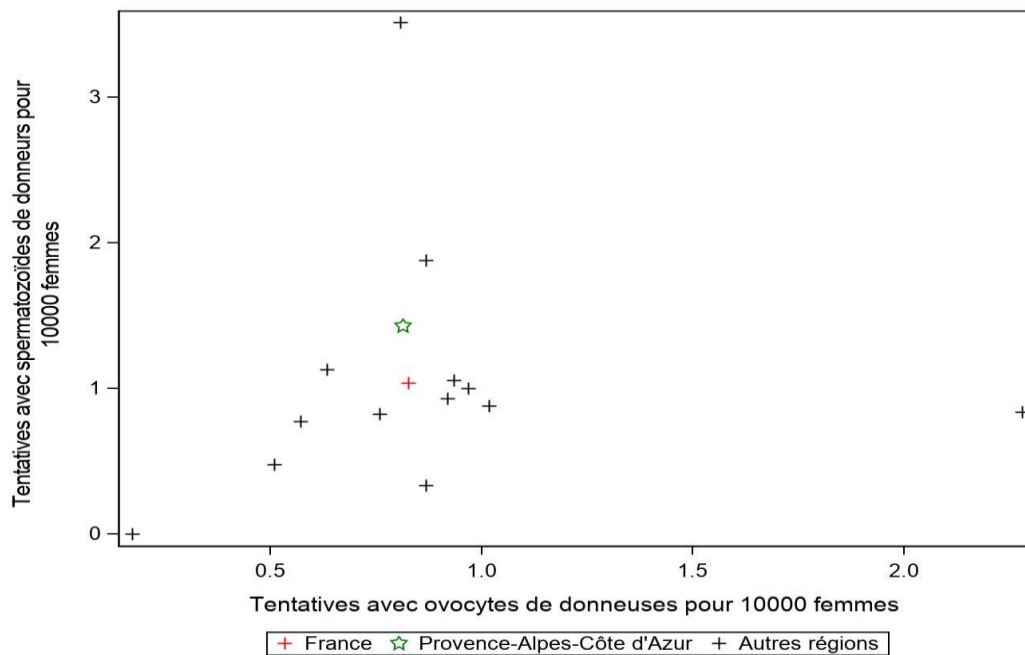
COMMENTAIRES : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Figure AMP1 : Activités régionales d'AMP intraconjugale* rapportées à la population des femmes en âge de procréer



*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) réalisées en intraconjugal

Figure AMP2 : Activités régionales de tentatives avec don* rapportées à la population des femmes en âge de procréer



*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) réalisées avec don de spermatozoïdes et mises en fécondation réalisées avec ovocytes de donneuses

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Tableau AMP1 : Nombre de femmes en âge de procréer (18 à 45 ans) en 2018

Provence-Alpes-Côte d'Azur	France	%
810822	11471154	7.1%

Tableau AMP2 : Activité d'AMP déclarée en 2018 par centre

Numéro du centre	Ville	Etablissement*	IA	Fécondation in vitro (FIV ICSI TEC)	Don de sperme	Don d'ovocytes	Accueil d'embryons	Préservation de la fertilité	AMP en contexte viral
0601_0601	NICE	HOPITAL DE L'ARCHET	X	X	X	X		X	
0602_0608	NICE	CLINIQUE SAINT GEORGE / LBM LABAZUR NICE SITE DURANTE	X	X				X	
0607B	NICE	LABORATOIRE LAMSI	X						
0610B	CANNES	LBM BIOESTEREL SITE DEMES	X						
1301_1301	MARSEILLE 05EME	APHM HOPITAL DE LA CONCEPTION / HOPITAL DE LA CONCEPTION	X	X	X	X	X	X	X
1303_1303	MARSEILLE 8E ARRONDISSEMENT	HOPITAL SAINT JOSEPH	X	X				X	
1305_1305	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT	CLINIQUE BOUCHARD / LBM ALPHABIO SITE MARSEILLE/BOUCHARD	X	X				X	X
1306_1306	AIX-EN-PROVENCE	CH DU PAYS D'AIX / LBM LABIO SITE CH DU PAYS D AIX	X	X					

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Numéro du centre	Ville	Établissement*	IA	Fécondation in vitro (FIV ICSI TEC)	Don de sperme	Don d'ovocytes	Accueil d'embryons	Préservation de la fertilité	AMP en contexte viral
1307B	AIX EN PROVENCE	LBM EUROFINs LABAZUR PROVENCE SITE AIX	X						
1310B	AIX EN PROVENCE	LBM SYNLAB PROVENCE	X						
1312B	MARSEILLE 8E ARRONDISSEMENT	LBM CERBALLIANCE PROVENCE SITE BRAZILIA	X						
8302_8305	TOULON	CLINIQUE SAINT MICHEL / LBM CERBALLIANCE COTE D'AZUR SITE TOUL	X	X					
8306B	DRAGUIGNAN	LBM BIOESTEREL	X						
8402_8402	AVIGNON	POLYCLINIQUE URBAIN V / LBM BIOAXIOME	X	X					
8403B	BOLLENE	LBM MARTIN PETRIS	X						

* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2018

IA : Insémination artificielle ; FIV : Fécondation in vitro ; ICSI : Injection intracytoplasmique de spermatozoïdes ; TEC : Transfert d'embryons congelés

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Tableau AMP3 : Nombre de tentatives[1] d'AMP par centre en intraconjugal en 2018

			Intraconjugale				
			Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés			
				FIV hors ICSI	ICSI	TEC	ICSI avec ovocytes décongelés
N°	Ville	Etablissement*
0601_0601	NICE	HOPITAL DE L'ARCHET	152	8	19	243	2
0602_0608	NICE	CLINIQUE SAINT GEORGE / LBM LABAZUR NICE SITE DURANTE	503	239	621	557	4
0607B	NICE	LABORATOIRE LAMSI	77
0610B	CANNES	LBM BIOESTEREL SITE DEMES	313
1301_1301	MARSEILLE 05EME	APHM HOPITAL DE LA CONCEPTION / HOPITAL DE LA CONCEPTION	256	271	253	254	11
1303_1303	MARSEILLE 8E ARRONDISSEMENT	HOPITAL SAINT JOSEPH	331	277	410	389	197
1305_1305	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT	CLINIQUE BOUCHARD / LBM ALPHABIO SITE MARSEILLE/BOUCHARD	507	406	821	524	14
1306_1306	AIX-EN-PROVENCE	CH DU PAYS D'AIX / LBM LABIO SITE CH DU PAYS D AIX	318	212	357	181	.
1307B	AIX EN PROVENCE	LBM EUROFINs LABAZUR PROVENCE SITE AIX	187
1310B	AIX EN PROVENCE	LBM SYNLAB PROVENCE	178

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

			Intraconjugale				
			Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés			
				FIV hors ICSI	ICSI	TEC	ICSI avec ovocytes décongelés
1312B	MARSEILLE 8E ARRONDISSEMENT	LBM CERBALLIANCE PROVENCESITE BRAZILIA	90
8302_8305	TOULON	CLINIQUE SAINT MICHEL / LBM CERBALLIANCE COTE D'AZUR SITE TOUL	277	228	140	333	2
8306B	DRAGUIGNAN	LBM BIOESTEREL	14
8402_8402	AVIGNON	POLYCLINIQUE URBAIN V / LBM BIOAXIOME	355	268	345	153	.
8403B	BOLLENE	LBM MARTIN PETRIS	15
Total Région			3573	1909	2966	2634	230

* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2018

FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés

[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Tableau AMP4 : Nombre de tentatives[1] par centre pour l'activité d'AMP avec don en 2018

			Don de sperme				Don d'ovocytes		Accueil d'embryons	
			Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés			Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés		Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés	
				.	FIV hors ICSI	ICSI	TEC	ICSI avec ovocytes décongelés	ICSI	TEC
N°	Ville	Etablissement*								
0601_0601	NICE	HOPITAL DE L'ARCHET	23	.	4	21	.	70	34	.
0602_0608	NICE	CLINIQUE SAINT GEORGE / LBM LABAZUR NICE SITE DURANTE	0	1	4
0607B	NICE	LABORATOIRE LAMSI	0
0610B	CANNES	LBM BIOESTEREL SITE DEMES	0
1301_1301	MARSEILLE 05EME	APHM HOPITAL DE LA CONCEPTION / HOPITAL DE LA CONCEPTION	67	17	5	15	.	46	16	16
1303_1303	MARSEILLE 8E ARRONDISSEMENT	HOPITAL SAINT JOSEPH	11	2	4	6	1	.	.	.

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

			Don de sperme					Don d'ovocytes		Accueil d'embryons
			Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés				Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés		Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés
				.	FIV hors ICSI	ICSI	TEC	ICSI avec ovocytes décongelés	ICSI	TEC
1305_1305	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT	CLINIQUE BOUCHARD / LBM ALPHABIO SITE MARSEILLE/BOUCHARD	20	2	18	4	1	.	.	.
1306_1306	AIX-EN-PROVENCE	CH DU PAYS D'AIX / LBM LABIO SITE CH DU PAYS D AIX	1
1307B	AIX EN PROVENCE	LBM EUROFINES LABAZUR PROVENCE SITE AIX	0
1310B	AIX EN PROVENCE	LBM SYNLAB PROVENCE	0
1312B	MARSEILLE 8E ARRONDISSEMENT	LBM CERBALLIANCE PROVENCESITE BRAZILIA	0
8302_8305	TOULON	CLINIQUE SAINT MICHEL / LBM CERBALLIANCE COTE D'AZUR SITE TOUL	9	4	2	5
8306B	DRAGUIGNAN	LBM BIOESTEREL	0

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

			Don de sperme					Don d'ovocytes		Accueil d'embryons
			Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés				Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés		Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés
				.	FIV hors ICSI	ICSI	TEC	ICSI avec ovocytes décongelés	ICSI	TEC
8402_8402	AVIGNON	POLYCLINIQUE URBAIN V / LBM BIOAXIOME	1	.	1
8403B	BOLLENE	LBM MARTIN PETRIS	0
Total Région			132	26	38	51	2	116	50	16

* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2018

FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés

[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP5 : Nombre de tentatives par nombre de femmes en âge de procréer par technique en 2018

		Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
Origine des gamètes	Technique	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer dans la région (pour 10000)	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer en France (pour 10000)
Intraconjugale	Insémination intra-utérine	44.07	38.70
	FIV hors ICSI	23.54	17.05
	ICSI	36.58	33.30
	TEC	32.49	33.48
	ICSI avec ovocytes décongelés	2.84	0.40
Don de sperme	Insémination intra-utérine	1.63	2.44
	FIV hors ICSI	0.32	0.10
	ICSI	0.47	0.71
	TEC	0.63	0.56
	ICSI avec ovocytes décongelés	0.02	0.01
Don d'ovocytes	FIV hors ICSI	.	0.01
	ICSI	1.43	1.03
	TEC	0.62	0.61
Accueil d'embryons	TEC	0.20	0.07

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP6 : Nombre de tentatives[1] et nombre d'enfants nés vivants en 2018

Origine des gamètes	Technique	Provence-Alpes-Côte d'Azur		France		Rapport région \ France	
		Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région \ Tentatives France (%)	Nombre d'enfants nés vivants région \ Nombre d'enfants nés vivants France (%)
Intraconjugale	Insémination intra-utérine	3573	428	44393	4931	8.0%	8.7%
	FIV hors ICSI	1909	292	19557	3452	9.8%	8.5%
	ICSI	2966	539	38195	7004	7.8%	7.7%
	TEC	2634	583	38408	8409	6.9%	6.9%
	ICSI avec ovocytes décongelés	230	27	458	54	50%	50%
Don de sperme	Insémination intra-utérine	132	28	2794	564	4.7%	5.0%
	FIV hors ICSI	26	8	114	29	23%	28%
	ICSI	38	5	820	166	4.6%	3.0%
	TEC	51	9	641	143	8.0%	6.3%
	ICSI avec ovocytes décongelés	2	.	15	4	13%	.
Don d'ovocytes	FIV hors ICSI	.	.	13	5	.	.
	ICSI	116	13	1176	218	9.9%	6.0%
	TEC	50	9	703	120	7.1%	7.5%
Accueil d'embryons	TEC	16	8	85	21	19%	38%

[1] Tentatives : Cycles d'insémination artificielle (IIU, IIC) ; ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) ; transferts d'embryons congelés (TEC)

Tableau AMP7 : Caractéristiques des fécondations in vitro en 2018

		Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
Age des femmes à la ponction(1)	<30 ans	16%	18%
	30-34 ans	31%	33%
	35-37 ans	22%	22%
	38-39 ans	14%	13%
	>=40 ans	17%	15%
Techniques	Part des ponctions(1) réalisées en ICSI	62%	67%
	Part des ponctions(1) réalisées en culture prolongée	36%	34%
Activité d'AMP avec don de gamètes et d'embryons	Part des tentatives(2) réalisées avec les spermatozoïdes d'un donneur	1.4%	1.6%
	Part des tentatives(2) réalisées avec les ovocytes d'une donneuse	2.0%	1.9%
	Part des tentatives(2) réalisées avec les embryons d'un couple donneur	0.2%	0.1%
Prise en charge du risque viral	Part des tentatives(1) réalisées en contexte VIH	0.3%	0.3%
	Part des tentatives(1) réalisées en contexte VHB/VHC	1.9%	1.3%

(1) : Ponctions d'ovocytes FIV ou ICSI

(2) : Ponctions d'ovocytes dans le cadre des FIV/ICSI ou transfert d'embryons congelés

ACTIVITES SPECIFIQUES : DON DE GAMETES ET D'EMBRYONS

Tableau AMP8 : Don de gamètes et accueil d'embryons en 2018

		Provence-Alpes-Côte d'Azur			France		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018
Don de spermatozoïdes	DONNEURS : Donneurs acceptés dont le sperme a été congelé dans l'année	26	21	16	399	404	386
	RECEVEURS : Couples ayant effectué au moins une tentative d'AMP	166	149	114	1962	1961	1872
Don d'ovocytes	DONNEUSES : Ponctions réalisées dans l'année	65	69	69	743	755	777
	RECEVEUSES : Nouvelles demandes acceptées	34	52	43	989	1223	1288
	RECEVEUSES : Receveuses ayant bénéficié d'un don d'ovocytes	85	80	81	1060	1069	1137
Accueil d'embryons	COUPLES DONNEURS : Couples donneurs dont les embryons ont été accueillis	11	14	15	142	156	156
	COUPLES RECEVEURS : Couples receveurs ayant bénéficié d'un accueil d'embryons	11	13	14	138	138	143

ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES GAMETES ET DES TISSUS GERMINAUX

Tableau AMP9 : Préservation de la fertilité : conservation de gamètes et de tissus germinaux en 2018

		Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
Spermatozoïdes	Nouvelles autoconservations (Patients)	573	5636
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	4447	60838
Ovocytes	Nouvelles autoconservations (Patients)	169	1937
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	491	6646
Tissus testiculaires	Nouvelles autoconservations (Patients)	4	138
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	8	792
Tissus ovariens	Nouvelles autoconservations (Patients)	12	346
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	119	3490

ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES EMBRYONS

Tableau AMP10 : Conservation d'embryons au 31 décembre 2018

	Provence-Alpes-Côte d'Azur				France			
	Embryons		Couples		Embryons		Couples	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Projet parental en cours	10302	71.4	4745	77.1	186691	76	65354	76.5
Abandon du projet parental	1271	8.8	410	6.7	28103	11.4	9702	11.4
Défaut de réponse ou désaccord du couple	2859	19.8	1003	16.3	30796	12.5	10367	12.1
Total des embryons en cours de conservation	14432	.	6158	.	245590	.	85423	.

FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

Tableau AMP11 : Flux entrants et sortants de 2018

	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Moyenne des régions***
Flux entrants*	9,0%	8,9%
Flux sortants**	6,1%	30,5%

* Part des femmes résidant hors de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les femmes hospitalisées pour une ponction d'ovocytes dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

** Part des femmes hospitalisées pour une ponction d'ovocytes hors de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les femmes résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur

FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

Tableau AMP12 : Région de résidence des femmes hospitalisées en 2018 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une ponction d'ovocytes en vue d'AMP

Région de résidence des femmes hospitalisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Provence-Alpes-Côte d'Azur	91,0%
Corse	Corse	5,00%
Occitanie	Languedoc-Roussillon	2,04%
	Midi-Pyrénées	0,10%
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	1,15%
Ile-de-France	Ile-de-France	0,20%
Hors France	Hors France	0,15%
Guadeloupe	Guadeloupe	0,12%
Nouvelle-Aquitaine	Aquitaine	0,07%
Grand Est	Alsace	0,05%
Bourgogne-Franche-Comté	Franche-Comté	0,02%
	Bourgogne	0,02%
Pays de la Loire	Pays de la Loire	0,02%
Centre-Val-de-Loire	Centre-Val-de-Loire	0,02%
Guyane	Guyane	0,02%
Total	Total	100%

FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

Tableau AMP13 : Région où les femmes résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été hospitalisées pour une ponction d'ovocytes en vue d'AMP en 2018.

Région des centres d'AMP		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93,9%
Occitanie	Languedoc-Roussillon	4,40%
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	0,84%
Ile-de-France	Ile-de-France	0,71%
Grand Est	Alsace	0,15%
Hauts-de-France	Picardie	0,03%
Total	Total	100%